

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 18 décembre 2012 ;
- ▶ Préparation du contrat quinquennal 2015-2019
- ▶ Projet d'ESPE
- ▶ Modalités de remboursement des frais de déplacement ;
- ▶ Remises gracieuses ;
- ▶ Admissions en non-valeur ;
- ▶ Sortie d'inventaire ;
- ▶ Nombre de représentants des usagers au CHSCT ;
- ▶ Convention NAVFCO ;
- ▶ Convention HESTIM ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers présents et excuse ceux qui n'ont pu se libérer. Il donne lecture des pouvoirs et propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

- Approbation du compte-rendu du CA du 18 décembre 2012

Mme F. Truffert, Directrice du SCD, demande que soit ajouté, à la liste des bâtiments accueillant le CEPPEPES, la bibliothèque du Mont Houy.

En l'absence d'autres remarques, et après prise en compte de cette modification, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Préparation du contrat quinquennal 2015-2019

M. le Président rappelle aux conseillers que l'établissement fait partie de la vague E de contractualisation qui regroupe 70 établissements dont 10 de la région Nord-Pas de Calais. Les modalités d'évaluation et de contractualisation ont été modifiées. La première étape consiste en une autoévaluation (bilan du contrat précédent et diagnostic). La seconde étape concerne la rédaction de la stratégie d'établissement qui doit être plus synthétique que les années précédentes.

M. J-P Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage, présente la chronologie prévisionnelle de la préparation du contrat quinquennal 2015-2019. La première étape, en juin 2013, consiste à remonter les listes des formations, des unités de recherche et des écoles doctorales à évaluer. La seconde étape, en octobre 2013, concerne la remontée des dossiers à proprement parler. La visite des experts de l'AERES interviendra au premier semestre 2014. Enfin la négociation du futur contrat quinquennal avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'opérera au premier semestre 2015.

Il poursuit avec la présentation des 6 domaines de l'autoévaluation proposée par l'AERES :

- la stratégie et la gouvernance ;
- la recherche et la formation ;
- la réussite des étudiants ;
- la valorisation et la culture scientifique ;
- les relations européennes et internationales ;
- le pilotage et la gestion.

La méthodologie interne choisie a permis de décliner ces domaines en 15 thèmes, chacun piloté par un chef de projet désigné. Ce chef de projet doit animer la réflexion des contributeurs, définir sa propre méthodologie, rédiger la synthèse de l'état des lieux pour alimenter le rapport d'auto-évaluation, rédiger les axes stratégiques et enfin veiller au respect du calendrier et rendre compte au bureau.

M. le Président le remercie pour cette présentation.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, présente le planning de la mise en place de la nouvelle offre de formation. Elle présente le bilan des réunions des sous-groupes de travail (« Arts Lettres et Langues », « Sciences Technologie Santé », « Droit Economie Gestion », « modules transversaux », « modules mutualisés »). Elle explique que l'outil « Référentiel de l'Offre de Formation (ROF) » ne pourra pas être utilisé pour cette remontée. La saisie des dossiers se fera sur la plateforme « PELICAN ». Elle poursuit en présentant quelques exemples de structures 2010-2015. Elle insiste sur la nécessité de montrer la cohérence de notre offre de formation en interne (entre composantes) et au sein de l'offre de formation du PRES. Elle précise enfin que le Ministère est en train de revoir les dénominations des licences et des licences professionnelles ; aussi la liste indiquée pour l'établissement est provisoire.

M. M. Défossez demande s'il est possible de mentionner une bi-disciplinarité.

Mme S. Harmand lui répond par la négative.

M. le Président explique que c'est le supplément au diplôme qui peut permettre à des étudiants d'avoir plusieurs compétences.

Mme C. Follet avoue qu'il y a trop de mentions, peu compréhensibles par les employeurs. Toutefois, s'il n'y a pas de spécialité sur le diplôme, cela devient dangereux pour les étudiants qui cherchent du travail.

M. M. Défossez rappelle que l'UVHC base son offre de formation sur des niches et essaye d'avoir une excellence sur ces niches. Il rappelle la nécessité de faire comprendre notre différence avec ce qui se fait sur Lille.

M. le Président souhaite que l'établissement développe une communication permettant de rendre plus lisible toute son offre de formation.

M. F. Barbier estime que c'est une bonne promotion du supplément au diplôme qui va être faite et développée à sa juste valeur.

Mme C. Follet estime que les recruteurs ne lisent pas les suppléments aux diplômes qui font 50 pages.

Mme S. Harmand poursuit sa présentation et évoque le cas du Master QHSE de l'ENSIAME. Comme Valenciennes compte le plus d'étudiants dans cette formation, l'établissement va demander de porter ce master régional. Elle poursuit avec la présentation des licences professionnelles (une trentaine), puis la filière « transports durables » avec la demande de Cursus Master Ingénierie (CMI) au sein du réseau d'excellence « FIGURE ».

M. le Président la remercie. En l'absence de questions, il propose de passer au point suivant.

- Point sur le projet d'ESPE

M. le Président présente le projet d'Ecole Supérieure pour le Professorat et l'Education (ESPE). Deux nuances sont importantes : l'étudiant qui réussit le concours à l'issue du Master 1 peut continuer en Master 2 pour suivre la voie du Professorat, alors que celui qui ne réussit pas le concours peut se tourner vers les métiers de l'éducation. L'ESPE devrait être portée par le PRES dans un premier temps. Un certain nombre de groupes de travail ont été mis en place au niveau académique, et l'UVHC y est représentée.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, souligne la volonté gouvernementale forte de mise en place des ESPE au 1^{er} septembre 2013 alors que ces ESPE dépendent d'une loi d'orientation appelée « Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » portée par les deux ministères (Education et Enseignement Supérieur et Recherche) et en cours de finalisation. Il poursuit en détaillant les groupes de travail mis en place par le groupe de pilotage académique dans lesquels siègent systématiquement deux représentants de l'université selon les thématiques. Il précise qu'un dossier d'accréditation devra être déposé après avis du Recteur en mai, et que les conseils centraux seront alors consultés.

M. le Président le remercie.

Mme M. Descargues-Grant souhaite connaître le positionnement de l'UVHC quant au maintien ou non de la mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) des Masters dans la nouvelle offre de formation. C'est important pour la FLLASH.

M. le Président comprend sa remarque. Il n'a pas encore assez d'informations pour pouvoir y répondre.

M. O. Birembaux demande quel type de gouvernance va être mis en place au sein des ESPE.

M. le Président lui répond là aussi qu'il n'a pas suffisamment d'informations. Cela dépendra du portage du projet.

M. M. Défossez défend lui aussi l'importance du Master MEEF pour la FLLASH en tant que composante littéraire.

Mme C. Follet rejoint l'avis de Mme Grant et ajoute que c'est la même problématique pour le Master MEEF en mathématiques à l'ISTV.

M. le Président demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord sur ce projet d'ESPE.

M. O. Birembaux insiste sur la nécessité d'avoir des informations sur la gouvernance.

Les conseillers émettent un avis favorable unanime prenant en compte les remarques formulées.

Avant de passer au point suivant à l'ordre du jour, M. le Président informe les conseillers de son souhait de mettre en place un conseil d'orientation stratégique regroupant, outre les Directeurs de composantes, des représentants du territoire tels que la CCI, les Agglomérations, les principales entreprises... Cette mise en place devrait faire l'objet d'une présentation lors d'un prochain Conseil d'Administration.

- Modalités de remboursement des frais de déplacement

M. F. Vaganay, Directeur Général Adjoint des Services, explique aux conseillers qu'il s'agit de compléter la délibération votée par le CA en 2012, en donnant des précisions sur la commune-siège de l'UVHC qui est Valenciennes. Ainsi, les déplacements entre villes limitrophes que sont Anzin, Aulnoy-lez-Valenciennes, La Sentinelle, Marly, Petite Forêt, Saint-Saulve et Trith Saint Léger peuvent ouvrir droit à remboursement sur la base du tarif « Transvilles ». Il précise enfin que pour les déplacements France-étranger, le remboursement se fait sur la production de justificatifs de transports ou du barème seconde classe SNCF lors de l'utilisation du véhicule personnel, exception faite de la ville de Mons.

M. O. Birembaux demande quel taux de remboursement s'appliquera en cas d'utilisation de son véhicule personnel pour prendre un avion à l'aéroport de Charleroi.

M. F. Vaganay lui répond que le barème de la SNCF seconde classe sera appliqué.

Mme F. Truffert demande si un service commun peut acheter des tickets de tramway pour des collègues qui travaillent sur plusieurs sites de l'UVHC.

M. V. Guidez, Agent Comptable, lui répond par la négative.

Mme C. Follet demande s'il ne serait pas possible de dématérialiser les ordres de mission afin de diminuer les coûts de traitement. Selon elle, les enseignants-chercheurs de l'Université de Saint Quentin saisissent eux-mêmes leurs ordres de mission directement.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Remises gracieuses

M. C. Garnier, Vice-Président présente le premier cas de remise gracieuse qui concerne un personnel en congé longue maladie (1 an de plein traitement puis 2 ans de demi-traitement) qui avait demandé à passer en congé longue durée (CLD) ouvrant droit à 3 ans à plein traitement puis 2 ans à demi-traitement. Or, le comité médical n'a pas donné son accord pour

ce passage en CLD. Dès lors, ce personnel a perçu un trop plein à hauteur de 24 000€ pour lequel une procédure est lancée. La tutrice légale de ce personnel demande un recours gracieux à l'établissement.

M. V. Guidez, Agent Comptable, précise que la remise gracieuse évite d'enclencher des poursuites contentieuses. C'est donc la solution la plus simple pour effacer cette créance.

Il poursuit en présentant la seconde demande de remise gracieuse qui concerne un étudiant en formation continue ayant abandonné en cours de formation. L'UVHC lui a laissé croire qu'il ne devait plus rien. Aussi, il est demandé aux conseillers que l'établissement assume ses actes et annule la dette de 442€ de cet étudiant.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Admissions en non-valeur

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente le tableau des créances irrécouvrables, admises en non-valeur, pour un total de 9 958,97€. Les créances les plus importantes correspondent à des dossiers de formation soldés pour cause de factures reçues hors délai par l'OPCAIM (Organisme paritaire collecteur agréé des industries de la métallurgie).

M. M. Défossez estime que ce type de créance est inadmissible : il suggère que les documents transmis à ce type d'organismes soient envoyés en recommandé avec accusé de réception.

M. V. Guidez lui répond que le circuit de facturation de la formation continue est long, ce qui explique que pour certains organismes dont le délai imposé est très court, la facture arrive hors délai.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Sortie d'inventaire

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente la liste des biens faisant l'objet d'une sortie d'inventaire pour un total de valeur de sortie de 2 458,77€.

M. M. Défossez s'étonne du montant de valeur de sortie des bureaux de l'IAE datant de 1982.

M. V. Guidez lui confirme que ce montant est erroné. Un mobilier est amorti en 10 ans. La correction sera faite sur ce tableau.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Nombre de représentants des usagers au CHSCT

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, explique aux conseillers que le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) peut se réunir en formation élargie aux représentants des usagers pour l'examen des questions relatives aux risques auxquels ils peuvent être exposés. Le nombre de représentants titulaires des usagers est de 2 à 3, avec un nombre égal de suppléants. Il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer 2 sièges aux représentants des usagers. Ils sont désignés par leurs organisations représentées au Conseil d'Administration. Compte tenu des résultats des dernières élections, ces 2 sièges sont attribués à la FEV. La durée de leur mandat est de 2 ans.

M. T. Leclercq va transmettre au service des affaires juridiques les noms des 2 titulaires et des 2 suppléants désignés par la FEV.

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, ajoute que le CHSCT va pouvoir ainsi se réunir pour la première fois et notamment établir son règlement intérieur.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage, précise qu'une réflexion est menée pour mettre en place un centre de santé au sein de l'établissement. Quand ce projet sera abouti, il sera présenté au Conseil d'Administration.

M. O. Birembaux demande que la formation de 5 jours prévue pour les élus du CHSCT soit programmée à hauteur d'un jour par semaine, en étant prévenu suffisamment à l'avance.

En l'absence momentanée de M. le Président, M. J-P Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage, propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention NAVFCO

M. B. Deremetz, Directeur du CEPPEP, présente la convention avec la Société Défense Conseil International, branche NAVFCO, qui porte sur une mission d'évaluation de stagiaires saoudiens (Enseignement à distance du DAEU) et une mission de conseil (suivi pédagogique du programme d'enseignement scientifique). Il conclut en affirmant que ce contrat est une belle affaire financière pour l'établissement.

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention HESTIM

Mme C. Follet, Directrice de l'ISTV, rappelle que cette convention concerne une formation délocalisée dans une école marocaine (L1, L2, L3 génie civil, Licence professionnelle et Master Chef de chantier).

M. le Président souhaite que ces conventions soient revues prochainement. En effet, même si l'UVHC a un droit de regard sur les formations assurées au Maroc, ce n'est pas un schéma de délocalisation sur le plan juridique.

M. E. Winter précise que pour les étudiants inscrits à l'ENSIAME, il n'y a pas de différence de niveau avec les étudiants suivant leur cursus à Valenciennes.

M. M. Défossez demande si cette convention rapporte quelque chose à l'établissement.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, lui répond que les frais administratifs sont évalués à 3 000€. Elle estime que c'est insuffisant.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Questions diverses

1. M. P. Rutkowski souhaite réagir suite à la parution d'un article dans « la Voix du Nord » sur la problématique du stationnement à Valenciennes sur le site des Tertiales. Il souhaite savoir si une solution va être trouvée.

M. T. Leclercq explique qu'il a pris contact avec l'étudiant qui a lancé la pétition en faveur d'un tarif étudiant pour le stationnement à Valenciennes.

M. M. Défossez précise que M. Vanhelder, PDG de la SAEMVS (Société Anonyme d'Economie Mixte Valenciennes Stationnement) qui gère notamment le parking couvert des Tertiales est, par principe, opposé à un tarif étudiant.

M. le Président répond à M. Leclercq qu'il ne s'est pas encore saisi de la question. Il ajoute que les contacts avec la Mairie de Valenciennes sont bons et qu'il est prêt à évoquer cette question avec M. le Maire en cas de besoin.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 17h45.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle

Collège A

Mmes Descargues-Grant et Follet
MM. Barbier, Défossez, Ezzedine, Gazalet et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Adam, Birembaux, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Leclercq et Mallet

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Hanneuse, Harmand et Truffert
MM. Deremetz, Garnier, Loirs, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Cuminal à M. Ourak
Mme Ledoux à M. Winter
M. Cartignies à M. Ezzedine
M. Beaumont à M. Leclercq
M. Boilly à M. Mallet

Fait à Valenciennes, le 27 mars 2013

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK